RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France



La démarche de classement - À Saint-Barthélemy

Pour toute question relative à la procédure de classement pour les établissements situés à Saint-Barthélemy, veuillez contacter directement la Collectivité de Saint-Barthélemy.

- Site internet de la collectivité

La procédure de classement

L'exploitant doit impérativement suivre la procédure propre à son territoire et se rapprocher des autorités locales compétentes pour toute question au sujet de la démarche de classement de son établissement.
Dans le cadre de la téléprocédure mise à disposition par Atout France, les dossiers de demande de classement concernant **les hôtels de tourisme situés à Saint-Barthélemy** sont automatiquement adressés par courriel à la collectivité locale compétente, au moment où l'exploitant valide sa demande de classement en ligne.
Concernant Saint-Barthélemy, le Conseil Exécutif de la Collectivité établit par délibération la décision de classement qui est ensuite publiée sur le registre des établissements classés.

Les panonceaux de classement

Pour les établissements classés à Saint-Barthélemy, télécharger ci-dessous les modèles de panonceaux.

Hôtel de tourisme

- Télécharger le document Panonceaux 2026 - Saint-Barthélemy ZIP – 51.02 Mo